

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### **Séance extraordinaire du budget du 12 décembre 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 décembre 2022 à 19 h à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin et Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Conseillers absents : Annie Robichaud et Laurent Barsalou

Autres personnes présentes : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier et Karine Ladouceur, adjointe à la direction générale et greffière adjointe

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-12-252 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 tel que rédigé, soit :

##### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **3. GREFFE**

##### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **5. FINANCES**

5.1 Adoption - Budget 2023

5.2 Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

##### **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

##### **7. SERVICES URBAINS**

##### **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

##### **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

10. **RÈGLEMENTS**
11. **AFFAIRES DIVERSES**
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
13. **PAROLE AU MAIRE**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**

**5.1 ADOPTION - BUDGET 2023**

2022-12-253 CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le budget 2023 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2023 au montant de 6 080 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.2 ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

2022-12-254 CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller Patrice Schoune se joint à la séance à 19 h 04.

Le directeur général et greffier-trésorier présente les prévisions budgétaires 2023 ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Jean-Pierre Ménard explique que des choix difficiles ont dû être faits pour le budget 2023.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le maire mentionne que le budget 2023 a été établi de façon à minimiser les impacts tout en se conformant aux lois en vigueur.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil. Aucune question n'est adressée.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2022-12-255

À 19 h 25 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le maire

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*